

VENDREDI 15 OCTOBRE 2010

9h00 : Allocution de bienvenue de M. Lotfi Mechichi, *Doyen de la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis*
Ouverture officielle par M. le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique.

9h30 : Rapport introductif : par M. Hafedh BEN SALAH, Professeur à la faculté de droit et des sciences politiques de Tunis, Université Tunis El Manar.

Matinée (1) : 10h00 -11h15 :

Le juge et la spécificité sportive

Président : M. le Pr. Mohamed Ridha

Ben Hammed, *Président de l'Université de Tunis El Manar*

Juge administratif et décisions sportives :

Patrick JACQ, Professeur associé à l'Université de Nice-Sophia Antipolis, vice-président du Tribunal administratif de Nice

Khalil FENDRI, Maître-assistant à la faculté de droit de Sfax.

11h15 : Pause café

Matinée (2) : 11h30 -13h00 :

Présidente : Sophie Dabbou Ben Ayed,

Maître de conférences à l'Université de la Manouba

Sport et autorités administratives indépendantes :

l'exemple du juge de la concurrence

Mohamed KOLSI, Président du Conseil de la concurrence.

Riadh JAIDANE, Avocat, Enseignant en droit du sport à l'Université de Nice.

Une justice spécifique : Le sport a-t-il besoin d'une juridiction spécialisée ?

Pierre COLLOMB, Professeur émérite à la faculté de droit et des sciences politiques de Nice, Conciliateur auprès du Comité national olympique et sportif français, Arbitre au Tribunal Arbitral du Sport et Vice-président de la Fédération française de Basketball.

Fethi JEMAA, Assistant à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis, Avocat, ancien président de la commission des litiges à la Fédération tunisienne de football.

Débats

Après-midi : 15h00-18h00 :

L'Etat et la spécificité sportive

Président : Lotfi MECHICHI

Doyen de la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis

Sport et politiques publiques :

Christian VALLAR, Doyen de la faculté de droit et des sciences politiques de Nice.

Lotfi TARCHOUNA, Maître de conférences à la faculté de droit de Sousse.

Fiscalité et associations sportives :

Mohamed Ridha JENAYAH, Professeur à la Faculté de droit de Sousse, Avocat.

Patrick JACQ, Professeur associé, vice-président du Tribunal administratif de Nice.

16h30 : Pause café

16h45 : Etat, sport et violence dans le sport :

Marc DALLOZ, Maître de conférences à la faculté de droit de Nice.

Lotfi LARGUET, assistant à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis, journaliste sportif.

SAMEDI 16 OCTOBRE 2010

Matinée : 9h00-12h00 :

Formes et norme juridiques : quelle spécificité ?

Présidente : Amel AOUIJ MRAD,
Professeur à l'Université Tunis El Manar

Le régime juridique des activités sportives :

Riadh TOUITI, Avocat. Le régime associatif des équipes sportives : un cadre inadapté et contraignant

Sport et codification :

Marc PELTIER, Maître de conférences à l'Université de Nice-Sophia Antipolis, Directeur du Centre de droit du sport à Nice.

Adel ZERAMDINI, Directeur des affaires juridiques au sein du ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique.

10h30 : Pause café

10h45 : Droit commun ou droit spécifique :

L'exemple de droit du travail :

Mongi TARCHOUNA, Professeur à la Faculté de droit de Sousse.

Christine GAILHBAUD, Enseignante et avocate spécialisée en droit du sport.

Débats

12h30 : Rapport de synthèse,

par Pierre COLLOMB,
Professeur émérite

13h00 : Clôture du colloque par Monsieur le professeur Mohamed Ridha Ben Hammed

Président de l'Université de Tunis El Manar

ARGUMENTAIRE

L'Association tunisienne de droit administratif, le LASCAD de la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis (Université Tunis El Manar), en partenariat avec l'Université de Nice-Sophia Antipolis (Faculté de droit et des sciences politiques et son Centre de Droit du Sport) organisent, les 15 et 16 octobre 2010 à Tunis, un colloque international intitulé « La spécificité du sport à l'épreuve du droit : en Tunisie et France ». Cette rencontre qui bénéficie du patronage de Monsieur le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique, et de Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, s'inscrit dans le cadre de la célébration de l'Année internationale de la jeunesse. Elle réunira universitaires, dirigeants sportifs et juristes, tunisiens et français, afin de confronter, dans une approche comparative, leurs opinions sur des sujets d'actualité sportive.

Les travaux de ce colloque tenteront de déterminer en quoi le sport est, dans son essence et non seulement dans son extériorisation, une activité sociale universelle et globale et pour quelles raisons il appelle à un traitement juridique spécifique lorsqu'il est exercé à titre professionnel.

Plusieurs auteurs ont situé la spécificité du sport et son caractère unique dans la mise en scène « théâtralisée » d'une compétition entre équipes ou individus, dont l'issue est a priori

incertaine. L'incertitude du résultat est en effet essentielle au sport, même si certains concurrents peuvent partir favoris. Pour la garantir, la règle sportive établit, autant que possible, l'égalité des concurrents, par la fixation de catégories d'âge ou de poids, de modalités de sélection préalable, voire de handicap... L'organisation systématique de l'égalité théorique des chances et de l'incertitude du résultat constitue la véritable spécificité du sport, qui l'apparente au jeu et qui en fait une activité irréductible à toute autre.

L'objet de ce colloque est d'une part, d'analyser en profondeur la spécificité du sport afin de permettre de fonder juridiquement les adaptations réclamées par les acteurs du monde du sport et d'autre part, d'échanger les expériences tunisienne et française dans ce domaine afin de s'enrichir réciproquement.



Et le Centre de droit du sport à Nice
(Laboratoire ERMES)



Université Tunis
El Manar



Association
Tunisienne de Droit
Administratif

L'Unité de recherches LASCAD
de la Faculté de droit
et des sciences politiques de Tunis



COLLOQUE INTERNATIONAL :

LA SPÉCIFICITÉ DU SPORT À L'ÉPREUVE DU DROIT EN TUNISIE ET EN FRANCE

les 15 et 16 octobre 2010
Hôtel Diplomat, Tunis

Sous la direction de
Hafedh BEN SALAH
Président de l'Association Tunisienne
de Droit Administratif
et **Riadh JAIDANE**
(Université de Nice-Sophia Antipolis)